

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue à la salle Simon-Lacoste de l'Hôtel de ville, le **mardi 22 janvier 2019** à compter de **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire
Madame Marie-Ève Tanguay, conseillère municipale (district 1)
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2)
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3)
Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4)
Monsieur Michel Martel, conseiller municipal (district 6)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Était absent : Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5)

Sont également présentes :

Madame Carmen McDuff, directrice générale et secrétaire-trésorière
Madame Alexandrine Gemme, technicienne juridique

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

001-01-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
et RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 janvier 2019, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. APPROBATION ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

002-01-19

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 26 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

003-01-19 **APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

004-01-19 **APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018 À 19 H - ADOPTION DU BUDGET 2019 ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021**

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et RÉSOLU :

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018 à 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

005-01-19 **APPROBATION - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018 À 19 H 30**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
et RÉSOLU :

D'APPROUVER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 décembre 2018 à 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

006-01-19 **DÉPÔT - COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE RELANCE AGRICOLE DU 18 DÉCEMBRE 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et RÉSOLU :

DE DÉPOSER, tel que présenté, le compte rendu de la réunion du Comité de relance agricole du 18 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

007-01-19 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ MUNICIPALE DU 12 DÉCEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0261;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

DE DÉPOSER, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion du Comité de prévention et de sécurité municipale du 12 décembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

008-01-19 **DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ TECHNIQUE MUNICIPAL DU 29 NOVEMBRE 2018**

CONSIDÉRANT le sommaire des Services techniques et des Travaux publics déposé sous le numéro 18-0264;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

DE DÉPOSER, tel que présenté, le procès-verbal de la réunion du Comité technique municipal du 29 novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. APPROBATION DES COMPTES DU MOIS

009-01-19 **APPROBATION - LISTES DES PAIEMENTS À RATIFIER ET DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 18-0270;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

DE RATIFIER les paiements effectués et d'approuver les comptes à payer qui apparaissent sur les listes jointes aux présentes;

D'AUTORISER la directrice du Service de la trésorerie à émettre les chèques nécessaires pour effectuer le paiement des comptes à payer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

010-01-19 **ADOPTION - POLITIQUE DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT la modification apportée à la Loi sur les normes du travail obligeant tous les employeurs à se doter d'une Politique de prévention du harcèlement psychologique et sexuel au travail et de traitement des plaintes, laquelle est en vigueur depuis le 1er janvier 2019;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) de traiter de l'incivilité et de la violence au travail à même cette politique;

CONSIDÉRANT l'importance de fournir aux employés salariés un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique ou sexuel;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la Politique contre le harcèlement psychologique en milieu de travail adoptée aux termes de la résolution portant le numéro 43-01-08;

CONSIDÉRANT le sommaire de la direction générale déposé sous le numéro 18-0257;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay

APPUYÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin

et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER, telle que présentée, la Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail;

DE REMPLACER la Politique contre le harcèlement psychologique en milieu de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

011-01-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2019

CONSIDÉRANT les besoins anticipés de la Municipalité en personnel étudiant pour la période estivale 2019, et plus particulièrement au sein des Services techniques et des travaux publics;

CONSIDÉRANT que les demandes d'aide financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019 doivent être déposées au plus tard le 25 janvier 2019;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel

APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin

et **RÉSOLU :**

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Carmen McDuff, ou en son absence, la directrice du Service de la trésorerie et secrétaire-trésorière adjointe, madame Josée Desmarais, à préparer, à signer et à transmettre, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, tout formulaire ou document ainsi que toute demande d'aide financière jugés pertinents dans le cadre du programme Emplois d'été Canada pour l'année 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

012-01-19

PROMOTION - POSTE DE LIEUTENANT INTÉRIMAIRE À TEMPS PARTIEL - SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer deux (2) nouveaux postes de lieutenant intérimaire à temps partiel au sein du Service incendie, soit un pour chacune des équipes en place, afin d'assurer le bon fonctionnement du service;

CONSIDÉRANT la procédure de promotion et les délais prévus à l'article 14 de la convention collective des pompiers en vigueur;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service incendie;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro 18-0239;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay

APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin

et **RÉSOLU :**

DE PROMOUVOIR, de façon permanente, monsieur Simon Vermette, à titre de lieutenant intérimaire à temps partiel au Service incendie, à compter de la date d'adoption des présentes, au terme des procédures prévues à l'article 14 de la convention collective des pompiers en vigueur et d'assujettir cette permanence à une période de probation d'un (1) an, cette période débutant à la date d'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

013-01-19

PROMOTION - POSTE DE LIEUTENANT INTÉRIMAIRE À TEMPS PARTIEL - SERVICE INCENDIE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer deux (2) nouveaux postes de lieutenant intérimaire à temps partiel au sein du Service incendie, soit un pour chacune des équipes en place, afin d'assurer le bon fonctionnement du service;

CONSIDÉRANT la procédure de promotion et les délais prévus à l'article 14 de la convention collective des pompiers en vigueur;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service incendie;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro 18-0254;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU** :

DE PROMOUVOIR, de façon permanente, monsieur Thierry Carpentier-Désormeaux, à titre de lieutenant intérimaire à temps partiel au Service incendie, à compter de la date d'adoption des présentes, au terme des procédures prévues à l'article 14 de la convention collective des pompiers en vigueur et d'assujettir cette permanence à une période de probation d'un (1) an, cette période débutant à la date d'adoption de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

014-01-19

NOMINATION - GREFFIÈRE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT le départ de madame Geneviève Lauzière, greffière et secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler ce poste;

CONSIDÉRANT le sommaire de la direction générale déposé sous le numéro 18-0241;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU** :

DE NOMMER, de façon permanente, madame Alexandrine Gemme, à titre de greffière et secrétaire-trésorière adjointe, à temps plein, rétroactivement au 7 janvier 2019, et d'assujettir cette permanence à une période de probation d'un (1) an, cette période débutant le 7 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

015-01-19

ENGAGEMENT - FONDS D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC (FARPCNQ) AFIN QUE LA NOTAIRE ALEXANDRINE GEMME BÉNÉFICIE DE L'EXEMPTION DU PAIEMENT DE LA PRIME D'ASSURANCE

RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EN RAISON DE SON EMPLOI EXCLUSIF AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AMABLE

CONSIDÉRANT QUE la notaire Alexandrine Gemme est à l'emploi exclusif de la Municipalité de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT QU'aux termes du programme d'assurance du FARPCNQ un notaire à l'emploi exclusif d'une corporation municipale peut, selon certaines exigences, bénéficier de la classe B et ainsi être exempté du paiement de la prime d'assurance;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Amable entend respecter lesdites exigences requises par le FARPCNQ afin que la notaire Alexandrine Gemme puisse bénéficier de la classe B et ainsi bénéficier d'une exemption du paiement de la prime d'assurance;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
APPUYÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
et **RÉSOLU :**

DE SE PORTER GARANT ET DE S'ENGAGER à prendre fait et cause, à répondre financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de Me Alexandrine Gemme, notaire, dans l'exercice de ses fonctions, et à indemniser le FARPCNQ de tout débours ou toute indemnité qu'il aurait à payer en conséquence d'une erreur ou d'une omission de ce notaire dans l'exercice de ses fonctions même au-delà de la fin du lien d'emploi;

DE RENONCER à tout recours récursoire contre ce notaire et contre la Chambre des notaires du Québec à titre d'assureur à même les actifs détenus spécifiquement à cette fin au FARPCNQ, ceci, entre autres, en faveur de la Chambre des notaires du Québec et du FARPCNQ;

D'AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière, à passer et signer pour la Municipalité de Saint-Amable et en son nom, le cas échéant, tout acte, document, écrit, contrat ou engagement pour donner suite à la présente résolution afin de lier la Municipalité de Saint-Amable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

016-01-19

EMBAUCHE - COMMIS AUX COMPTES PAYABLES À TEMPS PARTIEL

CONSIDÉRANT la résolution 323-11-18;

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Karl Mailhot au poste de commis aux comptes payables;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, par conséquent, d'embaucher un commis aux comptes payables, en vue de permanence, pour combler le poste vacant;

CONSIDÉRANT le sommaire déposé sous le numéro 18-0267;

IL EST PROPOSÉ PAR : le conseiller Michel Martel
APPUYÉ PAR : la conseillère France Gosselin
et **RÉSOLU :**

D'EMBAUCHER, en vue de permanence, madame Tina Pantazis-Turner, à titre de commis aux comptes payables à temps partiel, à raison de 21 h par semaine, à compter du 29 janvier 2019, et d'assujettir cette permanence à une période de probation de quatre-vingts (80) jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. COMMUNICATIONS

S.O.

7. GREFFE

017-01-19

AUTORISATION DE SIGNATURE - AVIS OFFICIEL DE NON-RENOUVELLEMENT DU BAIL COMMERCIAL - LA BOUSSOLE: CENTRE DE RESSOURCES À LA FAMILLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité est devenue propriétaire du lot 5 977 881 du Cadastre du Québec, situé au 298, rue Principale, aux termes d'un acte de vente signé le 2 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est inclut dans la zone C-20 de la Municipalité et que le bâtiment sis sur ce lot comprend un logement résidentiel et un local commercial, alors que la réglementation d'urbanisme actuelle ne permet pas la mixité des usages dans cette zone;

CONSIDÉRANT que, par ailleurs, la Municipalité était contrainte de respecter les baux déjà en cours au moment où elle a pris possession de l'immeuble;

CONSIDÉRANT que le bail commercial conclu par l'ancien propriétaire avec l'organisme sans but lucratif *La boussole: centre de ressources à la famille* prendra fin le 1er juillet 2019;

CONSIDÉRANT la clause 5 du bail commercial relative au renouvellement du bail;

CONSIDÉRANT que la Municipalité ne souhaite pas se prévaloir de cette possibilité de renouvellement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a collaboré avec l'organisme afin de faciliter les démarches de relocalisation;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service du greffe déposé sous le numéro 18-0170;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU :**

DE DONNER, à titre de locateur, un avis de non-renouvellement du bail commercial visant le local 5, situé au 298, rue Principale à l'organisme *La boussole: Centre de ressources à la famille*, en conformité avec la clause 5 du bail commercial et de façon à respecter la réglementation municipale en matière de zonage;

D'AUTORISER la greffière et secrétaire-trésorière adjointe ou, en son absence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer tout document permettant de donner effet aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

018-01-19

ADOPTION - RÈGLEMENT 741-01-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 741-00-2016 SUR LA RÉGIE INTERNE DU CONSEIL MUNICIPAL AFIN D'ABROGER L'ARTICLE PORTANT SUR LA NOMINATION ANNUELLE DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le Règlement 741-00-2016 sur la régie interne du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que le présent règlement a été mis à la disposition des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU** :

D'ADOPTER, tel que présenté, sans modification, le Règlement 741-01-2019 modifiant le Règlement 741-00-2016 sur la régie interne du conseil municipal afin d'abroger l'article portant sur la nomination annuelle du maire suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

019-01-19

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT 768-00-2019 ÉTABLISSANT LE TAUX DU DROIT DE MUTATION APPLICABLE AUX TRANSFERTS DONT LA BASE D'IMPOSITION EXCÈDE 500 000 \$

Le conseiller Michel Martel donne avis que le Règlement 768-00-2019 établissant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil.

Le Projet de règlement 768-00-2019 établissant le taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$ est déposé séance tenante.

8. SERVICE DES INCENDIES

S.O.

9. SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

S.O.

10. SERVICE DES LOISIRS RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES

S.O.

11. SERVICES TECHNIQUES ET DES TRAVAUX PUBLICS

020-01-19

ADJUDICATION DE CONTRAT - RP-19-01-TP - FOURNITURE D'UNE PETITE CAMIONNETTE ALLONGÉE

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*;

CONSIDÉRANT les articles 10.2 et 11.1.1 du *Règlement 761-00-2018 sur la gestion contractuelle remplaçant le Règlement 758-00-2018 et abrogeant le Règlement 714-00-2013*;

CONSIDÉRANT l'article 2.2 du *Règlement 763-00-2018 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaires*;

CONSIDÉRANT le sommaire des Services techniques et des travaux publics déposé sous le numéro 18-0266;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
APPUYÉ PAR : le conseiller Michel Martel
et **RÉSOLU** :

D'ADJUGER le contrat RP-19-01-TP concernant la fourniture d'une petite camionnette allongée au plus bas soumissionnaire conforme, soit Groupe Rive-Sud, Nissan Brossard, pour un montant total de 26 890,67 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 23-040-00-724.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. FINANCES ET TRÉSORERIE

021-01-19

APPROBATION - LISTE DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - EXERCICE FINANCIER 2019

CONSIDÉRANT l'article 2.4 du *Règlement 763-00-2018 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaires*;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 18-0268;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et **RÉSOLU** :

DE RATIFIER la liste des dépenses incompressibles prévues au budget de l'exercice financier 2019, telle que présentée.

D'AUTORISER la directrice du Service de la trésorerie à payer les dépenses incompressibles apparaissant sur la liste ci-jointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

022-01-19

APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2019 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU POTABLE VARENNES, SAINTE-JULIE ET SAINT-AMABLE (RIEP)

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 18-0230;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère France Gosselin
APPUYÉ PAR : le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU** :

D'APPROUVER les prévisions budgétaires de 2019 de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie et Saint-Amable, telles qu'adoptées par son conseil d'administration le 15 novembre 2018;

D'AUTORISER le Service de la trésorerie à payer la quote-part de la Municipalité de Saint-Amable pour l'exercice financier 2019, au montant de 391 100 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

023-01-19

APPROBATION ET AUTORISATION DE PAIEMENT – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET QUOTE-PART 2019 DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MARGUERITE-D'YOUVILLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la MRC de Marguerite-d'Youville a adopté, le 28 novembre 2018, ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ces prévisions budgétaires a été transmise à la Municipalité de Saint-Amable;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires doivent être soumises pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la MRC de Marguerite-d'Youville;

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la trésorerie déposé sous le numéro 18-0249;

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay

APPUYÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin

et **RÉSOLU :**

D'APPROUVER les prévisions budgétaires de 2019 de la MRC de Marguerite-d'Youville, telles qu'adoptées par son conseil d'administration le 28 novembre 2018;

D'AUTORISER le Service de la trésorerie à payer la quote-part de la Municipalité de Saint-Amable pour l'exercice financier 2019, au montant de 1 631 179 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. URBANISME

S.O.

14. COURRIER REÇU

- Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville - Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2018
- Municipalité régionale de comté de Marguerite-d'Youville - Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 novembre 2018
- Municipalité d'Oka - Résolution 2018-12-383 - Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Recyclage et réutilisation des plastiques - Appui
- Municipalité de McMasterville - Résolution 2018-390 - Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Recyclage et réutilisation des plastiques - Appui
- Municipalité de Pointe-Calumet - Résolution 18-12-266 - Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Recyclage et réutilisation des plastiques - Appui
- Municipalité de Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville - Résolution 272-18 - Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Recyclage et réutilisation des plastiques - Appui

- Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil - Résolution 18.304 - Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Recyclage et réutilisation des plastiques - Appui
- Ville de Beauharnois - Résolution 2018-12-448 - Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Recyclage et réutilisation des plastiques - Appui
- Ville de Châteauguay - Résolution 2018-11-627 - Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Recyclage et réutilisation des plastiques - Appui
- Ville de Côte Saint-Luc - Résolution 181220 - Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Recyclage et réutilisation des plastiques - Appui
- Ville de L'Assomption - Résolution 2018-12-0540 - Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Recyclage et réutilisation des plastiques - Appui
- Ville de Saint-Constant - Résolution 671-12-18 - Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Recyclage et réutilisation des plastiques - Appui
- Ville de Laprairie - Résolution 2018-12-402 - Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Recyclage et réutilisation des plastiques - Appui
- Ville de Vaudreuil-Dorion - Résolution 18-12-1083 - Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Recyclage et réutilisation des plastiques - Appui
- Ville de Terrebonne - Résolution 631-12-2018 - Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Recyclage et réutilisation des plastiques - Appui
- Municipalité de Saint-Isidore - Résolution 8892-12-2018 - Fédération canadienne des municipalités (FCM) - Recyclage et réutilisation des plastiques - Appui
- Ville de Richelieu - Résolution 18-12-305 - Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal - Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique
- Ville de Rosemère - Résolution 2018-12-437 - Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal - Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique
- Ville de Sainte-Catherine - Résolution 371-12-18 - Appui à la Communauté métropolitaine de Montréal - Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique
- Ville d'Otterburn Park - Résolution 2018-12-389 - Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) - Demande d'adhésion
- Ville de Contrecoeur - Résolution 218-12-471 - Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) - Demande d'adhésion
- Municipalité de Verchères - Résolution 285-2018 - Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu (RISAVR) - Demande d'adhésion

15. POINTS D'INFORMATION ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce le début de la période de questions.

Aucune question n'est posée par les personnes présentes.

024-01-19

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : la conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : la conseillère Marie-Ève Tanguay
et RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 19 h 52.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Stéphane Williams
maire

Carmen McDuff
directrice générale et sec.-trés.

Je, Stéphane Williams, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.